



Compte rendu du conseil municipal

Séance du 06 novembre 2020

Le 06 novembre 2020 à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de SOMMAING, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle polyvalente, sous la présidence de Roland SALENGRO, Maire.

Présents: M. SALENGRO Roland, Maire. Mmes : DEHIÈRE Aurélie, DESOMBREUX Clarisse, DUPART Marlène, MM. LENOIR Christian, DELHAYE Guillaume, DUFOUR Frédéric, GABELLE Simon, MAUZÉ Jean-François.

Absents: BERTON Dominique (ayant donné procuration à Aurélie DEHIÈRE), GILET Valérie (ayant donné procuration à Jean-François MAUZÉ)

Nombres de Membres :

- Afférents au Conseil Municipal : 11
- Présents : 9

Date de la convocation : 30/10/2020

Date d'affichage : 30/10/2020

a été nommé secrétaire : M. MAUZÉ Jean-François

Approbation du compte rendu de la séance du 18 septembre 2020 : Le compte-rendu est approuvé à la majorité de 10 voix et une abstention.

Objet des délibérations

1. Approbation du rapport de la CLECT.
2. Adhésion de la commune de Beauvois en Cambrésis au sein du SIVU « Murs mitoyens du Cambrésis ».
3. Nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN.
4. Convention de partenariat avec le département du Nord et la Maison Départementale des Personnes Handicapées du Nord (MDPH) pour lutter contre l'isolement des aînés et des plus fragiles en situation de handicap.
5. Renouvellement des contrats de location de terre.
6. Indemnités de formation du secrétariat de mairie.
7. Convention avec le département du Nord pour des travaux de sécurisation de la rue de Denain.

Questions diverses

- Point sur les travaux (réalisés, en cours et prévus).
- Présentation de la nouvelle secrétaire.
- Aménagement du centre-bourg (subventions).
- Bulletin Municipal de fin d'année.

Approbation du rapport de la CLECT

Le Maire présente l'historique de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

En 2003, date de création de la CCPS, un certain nombre de compétences communales ont été transférées à la CCPS (exemple : ordures ménagères). Ces transferts se sont traduits par une baisse des dépenses mais aussi des recettes (taxe des ordures ménagères, taxe professionnelle,...). Les évaluations de ces transferts (dépenses et recettes) n'ont pas été modifiées depuis 2004.

A la suite du renouvellement des membres de la CCPS, la nouvelle commission CLECT est mise en place, afin d'évaluer les coûts de charges transférées (à noter que M. Roland Salengro a été élu président de la CLECT).

Une demande au sein de la CLECT a été formulée afin de réévaluer les attributions de compensation.

Dans l'article 5, concernant le montant des charges transférées pour la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), le Comité syndical du Syndicat Mixte du Bassin de la Selle a voté une augmentation de 2,2 % par rapport à 2019.

La charge induite par la GEMAPI est de 1,68 € par habitant, soit 692,21 € pour la commune.

Une question est posée lors du conseil municipal demandant la justification du montant de l'augmentation, qui n'est pas argumentée, et sur l'opportunité de valider le rapport, sans la possibilité de le discuter.

L'article 6 est également détaillé, concernant les recettes pour la compétence « aménagement et exploitation des installations des énergies renouvelables éoliennes »

La recette de l'IFER (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux) est répartie de la façon suivante : 42 % pour la commune d'implantation, 42 % pour la CCPS et 16 % pour les 14 autres communes du territoire. La recette étant de 2 398 € pour la commune de Sommaing.

Une remarque est exprimée lors du conseil municipal, à savoir si la pollution visuelle générée par les éoliennes était suffisamment prise en compte dans la répartition de la recette.

L'article 7 détaille l'attribution des compensations 2020, ce qui donne pour Sommaing une recette de 3 444€ vs 1739€ en 2017.

Après délibération, le rapport de la CLECT est approuvé : 4 voix POUR (dont la voix du Maire), 4 voix CONTRE et 3 abstentions. N.B. : la voix du maire est prépondérante en cas de partage égal des voix.

Adhésion de la commune de Beauvois en Cambrésis au sein du SIVU « Murs mitoyens du Cambrésis »

Le SIVU « Murs mitoyens du Cambrésis » a en charge les dossiers d'instruction d'urbanisme : certificats d'urbanisme, demande de permis de construire, déclaration préalable de travaux...

83 communes du Cambrésis adhèrent au SIVU, la commune de Beauvois en Cambrésis désirant adhérer, l'approbation est soumise à toutes les communes adhérentes.

Après délibération, l'adhésion est approuvée à l'unanimité.

Nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN

De nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN (gestion de l'eau et assainissement) ont été proposées suite à la demande des communes de BERTRY, BUSIGNY, CLARY, SAINT-BENIN, HONNECHY, MAUROIS, BOUSSIERES-EN-CAMBRESIS, et DEHERIES, pour des compétences diverses.

L'approbation est soumise à toutes les communes.

Une question est posée concernant l'impact possible des adhésions sur la facture finale. Aucune information ne permet d'y répondre.

Après délibération, les adhésions sont approuvées aux votes de 8 voix POUR et 3 abstentions.

Convention de partenariat avec le département du Nord et la MDPH pour lutter contre l'isolement des aînés et des plus fragiles en situation de handicap.

Aurélié Dehière présente la convention proposée par le département du Nord et la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées du Nord), afin de mutualiser les informations permettant la protection des populations les plus vulnérables, par le biais du registre des personnes fragiles (cf Somm'info n°1 juin 2020). La convention doit permettre la recherche et l'échange de renseignements pour rendre ce registre plus efficace, également d'inciter les personnes concernées à s'inscrire.

Après délibération, la convention est adoptée par 7 voix POUR et 4 abstentions.

Renouvellement des contrats de location de terre.

Les baux de locations des terres agricoles appartenant à la commune (environ 8 hectares en incluant les terres de l'ex-CCAS) doivent être renouvelés au 1^{er} janvier 2021.

Le conseil doit délibérer pour le renouvellement des baux, le tarif de location, la récupération des taxes et l'autorisation de signature des convention par M. le Maire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Indemnités de formation du secrétariat de mairie

Dans le cadre de l'arrivée de Mélanie Besin au poste de secrétaire de mairie de Sommaing, il a été convenu une période de formation, assurée par l'ancienne secrétaire, Corinne Guidez. L'indemnité de formation de Mme Guidez est fixée au même tarif horaire que son nouveau poste à Bermerain. La formation a lieu actuellement tous les mercredis après-midi et devrait s'espacer au fil du temps.

La délibération fixant les émoluments de Mme Guidez est approuvée à l'unanimité.

Convention avec le département du Nord pour des travaux de sécurisation de la rue de Denain.

Une convention doit être signée avec le département du Nord concernant les travaux de sécurisation de la rue de Denain. Pour rappel, ces travaux de sécurisation ainsi que la demande de subvention ont été décidés (à l'unanimité) par l'ancienne municipalité. Cette subvention étant accordée, il convient d'accepter la convention avec le département afin de pouvoir démarrer les travaux. Les travaux devant être la pose d'un panneau lumineux solaire de chaque côté du passage piétons (près de l'aubette) et la pose de deux écluses (ou écluse double).

Après délibération, le vote est de 4 voix POUR (dont la voix du Maire qui est prépondérante en cas de partage égal des voix), 4 voix CONTRE et 3 abstentions. Le Maire est donc autorisé à signer la convention avec le Département.

Questions diverses

- Point sur les travaux (réalisés, en cours et prévus) par Christian Lenoir, adjoint aux travaux :

80 % des travaux prévus suite au « tour du terrain » ont été réalisés, les travaux d'hiver vont commencer avec la remise en peinture de la salle du bas de la salle polyvalente. Une discussion concernant le châtaignier de l'entrée de la plaine de jeux a permis un consensus préférant l'éêtage de l'arbre, plutôt qu'un abattage. Le sursis accordé, l'arbre étant très vieillissant devrait permettre une plantation de son (ses) remplaçant.

- Présentation de la nouvelle secrétaire de mairie, Mélanie Besin.

- Aménagement du centre-bourg (subventions). Les subventions départementales ayant été accordées, nous devons faire la demande de subvention à l'Etat DETR (Dotation pour l'Equipement des Territoires Ruraux) avant le 11 décembre, pour une réponse au cours du 1^{er} trimestre 2021.

- Bulletin Municipal de fin d'année. Une liste rapide des articles est passée en revue, il est demandé aux commissions municipales la rédaction d'un article.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.